



Dossier révoqué par la CAF

Par **Sonihaw**, le **27/01/2018** à **09:43**

Bonjour,

Je me permet de demander conseils car je suis très énervé et perdu! Je vous explique ma situation. J'ai accouché le 1er janvier 2017 en septembre 2016 j'avais déposé la déclaration de grossesse à la caf en main propre et la personne qui m'a reçu à la caf m'a dit vous aurez la prime de naissance au deux mois de votre fils ... septembre 2017 toujours rien j'inscris mon fils a la crèche financer par l'état et la directrice me dit que la CAF me remboursera 80% des frais avancés ! Ok donc je l'inscris je prend contact avec la CAF rempli tout les documents nécessaire et là je vois au bout de deux mois que mon accès internet est enfin accessible puisque auparavant il n'était pas accessible vue qu'il m'avait mis sous le nom de mon ex marie avec qui j'ai divorcé en 2008 lol . Et pour Infos je suis mère célibataire le papa de mon fils est mon ex qui est propriétaire de l'appart où je vie mais il ne vie pas avec moi il m'a prêté son appartement le temps que je trouve un appartement pour mon fils est moi... situation que j'ai expliqué à la caf ! Enfin bref donc l'inscriptiob se fait je vois apparaître ma prime de naissance les 184 euros dont je dois bénéficier depuis la naissance de mon fils chaque mois et depuis octobre le montant qu'on dois me rembourser pour les frais avancer à la crèche ... sauf que c'est toujours bloqué en rouge car chaque mois on me demande des documents que je donne ! On m'a demandé un justificatif de domicile du père de mon fils donc je donne les deux quittance qu'il m'a donné mr vie avec sa maîtresse et sa fille donc je les envoies ! La caf m'envoie une lettre et me dis que il ne vie plus à cette adresse vue que sa maîtresse quand elle a su que j'avais un enfant a déclaré qu'il vivait chez moi ! J'accuse le coup et renvoi un autre justificatif comme quoi il vie chez sa tante et avec lettre justificatifs tout ! Et là ce matin je regarde mon dossier sur le net et je vois dossier révoqué !!! Tout en sachant que je n'ai jamais rien perçu de leurs part ne serait-ce la prime de naissance ou les 184 euros par mois ni même le remboursement des frais avancé à la crèche en gros il me doivent à l'heure actuelle plus de 6000 euros !!!! Je précise que j'ai dû emprunter à des amies pour payer la crèche pensant être remboursé rapidement et que là j'arrive à deux mois ou j'ai pas payé la crèche que je suis seule avec mon fils au chômage en recherche d'emploi que j'ai peux être trouvé que bientôt je vais devoir rendre l'appartement au père de mon fils vue qu'il est partie de chez la mère de sa fille et que lui même se retrouve chez sa tante... ma question est quel recours puis-je faire pour avoir accès à mes droits ? Tout en sachant que j'ai donnée tout les justificatifs demandés auprès de la CAF. Désolée du romans mais je devais expliqué ma situation...

Par **jodelariege**, le **27/01/2018** à **11:10**

bonjour , la CAF soupçonne que Monsieur vit avec vous et que vous avez fait une fausse

déclaration .les justificatifs donnés à la CAF n'ont pas été acceptés.une lettre d'une tante affirmant que monsieur vit chez elle ne suffit pas .il aurait fallu un contrat de bail ou d'électricité par exemple...

Par **youris**, le **27/01/2018** à **11:35**

Bonjour,

Comme vous n'avez pas donné la bonne adresse de votre ex, il est compréhensible que la caf soupçonne une fausse déclaration.

Vous pouvez exposer votre affaire au médiateur de la CAF;

Salutations

Par **Sonihaw**, le **27/01/2018** à **16:10**

Bonjour et merci de vos réponses assez rapide ... je peux comprendre que la CAF ai eu des doutes mais en attendant je me retrouve dans une situation où la crèche n'ai même pas remboursé et le pire dans cette histoire c'est que je gère tout à que ce soit la grossesse seule ainsi que mon fils et que par dessus la marché je n'ai aucun aide ... quelle démarches dois-je faire pour débloquer la situation ? J'ai tout les justificatifs et quitte à qu'ils viennent chez moi aucun soucis ... mais à aucun moment on m'a dit que j'étais révoqué hors je les ai eu en ligne la semaine dernière et j'ai même rendez vous le 5 février est ce que le rendez vous est maintenue ou il me l'ont annulé ?

Par **jodelariege**, le **27/01/2018** à **16:17**

je pense que le rendez vous du 5 février n'est pas annulé et cela permettra de parler de vive voie à un conseiller et de donner les preuves que le père n'habite pas chez vous.du moins chez lui....

visiblement vos justificatifs ne sont pas acceptés par la CAF.

de plus le fait que vous habitez dans un logement appartenant au père de votre enfant met complètement le doute....cela serait complètement différent si vous habitez un appartement d'un propriétaire privé ou une société d'HLM,il vous faut comprendre cela..la CAF lutte contre la fraude et a l'habitude des arguments des fraudeurs donc l'appartement appartenant au père ça met un gros doute quand même...

Par **Sonihaw**, le **27/01/2018** à **16:27**

Bonjour et merci de vos réponses assez rapide ... je peux comprendre que la CAF ai eu des doutes mais en attendant je me retrouve dans une situation où la crèche n'ai même pas remboursé et le pire dans cette histoire c'est que je gère tout à que ce soit la grossesse seule ainsi que mon fils et que par dessus la marché je n'ai aucun aide ... quelle démarches dois-je faire pour débloquer la situation ? J'ai tout les justificatifs et quitte à qu'ils viennent chez moi

aucun soucis ... mais à aucun moment on m'a dit que j'étais révoqué hors je les ai eu en ligne la semaine dernière et j'ai même rendez vous le 5 février est ce que le rendez vous est maintenue ou il me l'ont annulé ?

Par **Sonihaw**, le **27/01/2018** à **16:27**

Oui je comprend tout à fait là dessus je peux comprendre que certaines personnes fraudes sauf que la je vais pas mentir et dire que j'habite ailleurs surtout que si je me retrouve à vivre dans son appart c'est justement à cause de lui... j'ai d'ailleurs un bail à mon nom que j'avais fais au cas où si un jour il me menaçais de partir de la bas c'est on jamais ... d'ailleurs du faite qu'il vie chez sa tante il m'a fait comprendre de trouver un appart mais vue ma situation financière et la revoquation de la caf ça va être compliqué d'en trouver un ... je vais attendre le 5 février et aller avec tout les documents que j'ai en ma possession ... j'ai tout garder ... mais c'est vraiment injuste j'ai menti en rien et c'est lui qui aurais du me donner les bons justificatifs ... je suis vraiment épuisée de tout ça ...